

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte

Band: 20 (1970)

Heft: 3

Buchbesprechung: La plume, la faucille et le marteau. Institutions et société en France du moyen âge à la Révolution [Roland Mousnier] / Le Conseil du roi de Louis XII à la Révolution [Roland Mousnier]

Autor: Pithon, Rémy

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tenir un Toscan frotté de pratique mais maîtrisant imparfaitement une technique dont d'autres, à Florence comme à Gênes, tiraient alors un meilleur parti sans atteindre encore à la perfection des contemporains de Paciolo, un siècle plus tard. Le compte publié par M^{me} Villain-Gandossi est donc un excellent témoignage d'un état de la technique des hommes d'affaires, autant que d'un type de trafic.

Paris

Jean Favier

ROLAND MOUSNIER, *La plume, la faucille et le marteau. Institutions et société en France du moyen âge à la Révolution*. Paris, Presses universitaires de France, 1970. In-8°, 404 p. (Collection «Hier»).

ROLAND MOUSNIER et ses collaborateurs, *Le Conseil du roi de Louis XII à la Révolution*. Paris, Presses universitaires de France, 1970. In-8°, 378 p. (Publications de la Faculté des Lettres et sciences humaines de Paris-Sorbonne, série «Recherches», tome 56).

Les deux ouvrages de M. Mousnier que nous groupons dans cet article n'ont apparemment pas grand chose en commun: l'un, le premier, est un recueil d'articles parfois assez anciens sur des sujets divers qui sont republiés avec une brève introduction; l'autre est essentiellement composé d'une série de monographies savantes sur des grands personnages de l'administration d'Ancien Régime; le premier ouvrage est l'œuvre de M. Mousnier seul, le second est le fruit d'une collaboration avec d'anciens étudiants, certains, comme M^{lle} Foisil, MM. Durand, Labatut, Pillorget, etc., déjà connus par des études d'histoire sociale et administrative. Enfin, le titre *La plume, la faucille et le marteau* (le sous-titre ne figure pas sur la couverture!) ne laisse guère prévoir le contenu...

Un mot d'explication d'abord sur ce dernier point: «... il y a une relation réciproque constante Etat-société, dont l'étude est inséparable et indispensable, celle des relations multiples et enchevêtrées entre les conseils, les bureaux, leurs idéologues et leurs propagandistes d'une part, les différents groupes sociaux et leurs interprètes de toutes natures d'autre part, la recherche des rapports entre la plume, la faucille et le marteau» (p. 11). La formulation est amusante, elle évoque d'emblée la polémique anti-marxiste dont M. Mousnier s'est fait une manière de spécialité, mais elle donne une idée assez inexacte du contenu. Le livre est divisé en trois parties, complétées d'une introduction méthodologique et d'une conclusion («vers une histoire comparative»). Fausses perspectives que tout cela: il s'agit en fait de la réimpression d'articles sur des sujets d'histoire sociale, d'histoire administrative et de méthode concernant l'Ancien Régime français, auxquels s'ajoutent un article sur saint Bernard et Luther (sic!), un article sur l'histoire de Paris et un article sur le trafic des offices à Venise (ce dernier tient lieu de «conclusion»...).

Il est incontestablement précieux d'avoir ces différentes contributions,

parfois d'accès assez difficile en édition originale, réunies en un seul volume. Mais cela ne va pas non plus sans inconvénients, dus au fait qu'il s'agit d'une pure et simple réimpression : les notes et les références ne sont pas mises à jour, ce qui se défend ; les renvois d'un article à l'autre sont restés comme dans les éditions originales, ce qui signifie qu'on ne renvoie pas aux pages du même volume ! Dans deux ou trois cas, on a négligé de renuméroter les notes (p. 49, 59, etc...). Ou on annonce un article « à paraître dans le *Bull. de la Société d'Etude du XVII^e siècle* », comme dans le texte de 1958 (p. 366, note 2) ; or cet article a paru en 1959, et il figure dans le livre aux p. 301 à 333 ! Dans un cas cependant on a ajouté une rectification dans les notes (p. 287, note 3, p. 293, note 3) ; pourquoi ici seulement ?

En fait, on relit avec grand intérêt ces seize articles parus entre 1947 et 1965, car ils contribuent presque tous à une même recherche fondamentale, celle de la définition de la structure sociale réelle de la société française d'Ancien Régime et du fonctionnement réel de l'administration monarchique (nous insistons sur « réel », car il s'agit de dépasser les définitions des textes juridiques ou des règlements). Grâce à ces travaux – et à d'autres qui leur sont liés – on commence à connaître un peu mieux ce qu'ont été réellement les intendants, les trésoriers de France, les élus, etc. ; on commence surtout à corriger certaines vues sclérosées à leur propos. On commence aussi à y voir un peu clair sur la fameuse « ascension de la bourgeoisie » sous Louis XIV, parce qu'on perçoit un peu plus nettement ce que signifie, pour un homme du XVII^e ou du XVIII^e siècle, le mot « bourgeois » (ou d'ailleurs le mot « noble »). On commence à se faire une idée de l'instabilité sociale du XVII^e siècle. Certes, sur tous ces points, et surtout sur les deux derniers, les positions de M. Mousnier ont provoqué la discussion ; ce n'est pas ici le lieu de la reprendre, puisqu'il s'agit de travaux déjà assez anciens. Mais la relecture de quelques articles essentiels (notamment celui qui concerne les soulèvements populaires) ne nous a pas convaincu : sans mettre en doute l'étendue et l'exactitude de la documentation, nous persistons à penser qu'on peut certes démontrer que la bourgeoisie anoblie par les offices n'est pas considérée (sauf exception) comme noble par les nobles eux-mêmes, mais que cela n'entraîne pas de différence fondamentale, pour le paysan par exemple, entre sa situation à l'égard du seigneur propriétaire de vieille noblesse ou du propriétaire non-noble qui a acquis la propriété ; d'où il s'ensuit qu'objecter à Porchnev, par exemple, une confusion entre société féodale et société seigneuriale est une objection d'histoire du droit, non d'histoire socio-économique. Mais ceci nous entraînerait bien loin...

Pour mettre en pratique ses objectifs méthodologiques exposés aux p. 12–26, dans une polémique assez aiguë avec M. Labrousse et ses élèves, M. Mousnier a lancé une vaste recherche sur les individus qui constituent ces milieux qu'il étudie depuis des années avec prédilection ; une meilleure connaissance d'un certain nombre de personnages permettra de mieux définir la notion de classe (encore que le terme même soit discuté...). Mais

cette meilleure connaissance suppose une vaste enquête individuelle (et non des sondages statistiques: le parti choisi est important!): «il faudrait étudier l'activité quotidienne des membres du groupe institutionnel...» (p. 8), «il est indispensable de se livrer à toute une étude sociale des membres du groupe institutionnel. L'on souhaiterait d'abord connaître pour tous ces individus et pour tous ces groupes sociaux leur psychologie collective ou structures mentales» (p. 9), «ensuite (...) leur statut social, c'est-à-dire l'estime sociale, l'honneur, la dignité, le rang, le prestige dont ils jouissaient. (...) De tous ces individus et de tous ces groupes sociaux, il nous faudrait connaître la situation économique» (p. 10), «enfin, il nous faudrait préciser le pouvoir de ces individus et de ces groupes institutionnels» (p. 11). On voit l'étendue de la recherche!

Or le second volume que nous présentons ici nous donne précisément quelques résultats: M. Mousnier et ses élèves ont étudié la composition de cette institution fondamentale, multiforme et confuse qu'on appelle, d'un terme unique et employé par fiction au singulier, le conseil du roi. Dans ce conseil, ils ont étudié exclusivement des robins: des chanceliers, des secrétaires d'Etat (certains sont déjà assez bien connus), des conseillers d'Etat, des maîtres des requêtes. L'étude est d'abord numérique pour deux époques, celle de François I^{er} et celle qui va de la Fronde à la Révolution. En partant de dossiers individuels, on arrive à donner des chiffres sur les familles, les alliances, les carrières, etc. Avouons que si les conclusions sont précieuses, la lecture de ces pages (p. 21-64) est accablante! Peut-être une présentation plus franchement statistique (en tableaux) eût-elle été préférable.

La seconde partie du livre est consacrée à des monographies sur des personnages exemplaires, dues aux élèves de M. Mousnier. Ces études sont d'une qualité rare, et il est à souhaiter que ce soit largement signalé, car ces notices biographiques (au sens large, celui qui est défini aux p. 11 à 13, qui reprennent en gros le programme de recherche mentionné plus haut) sont de grande valeur.

Il s'agit de personnages dont les noms sont familiers aux connaisseurs du XVI^e ou du XVII^e siècle, mais sur lesquels il n'existait aucune étude sérieuse ni même aucun article biographique un peu détaillé: des membres de la famille Colbert (Colbert de Croissy, Torcy, Pussort), des chanceliers (Cheverny, Boucherat), un membre de la grande famille Phélypeaux (Balthazar de Châteauneuf), etc; on rencontre même Guillaume Budé! Il y a 16 collaborateurs, et pourtant le livre est d'une grande unité, grâce à la précision du programme de recherche. La lecture des différentes notices en devient même accablante à force de systématisme, mais la richesse de la substance rend indulgent pour la monotonie de la présentation. De graves lacunes sont ainsi comblées, quelques personnages importants sortent de l'ombre.

Mais qu'en résulte-t-il quant à ce qu'il fallait démontrer (cette formule n'est pas une vaine allusion aux théorèmes des mathématiciens: il y a bien l'intention de démontrer quelque chose!)? Citons quelques lignes de la con-

clusion: «La robe reste un monde à part, distinct, méprisé par l'épée, pour qui elle est bourgeoisie. L'historien est donc autorisé à appeler aussi ce monde «bourgeoisie», ces robins des «bourgeois». Mais il ne doit pas oublier qu'il s'agit juridiquement d'une noblesse, d'une noblesse qui exerce pour le compte du roi et à son service, parfois contre lui, l'essentiel du pouvoir (même sur la noblesse d'épée), qui prétend rester socialement elle-même et atteindre socialement à l'égalité ou même à la supériorité sur la noblesse d'épée. (...) Ce sont des rentiers du sol (...). L'essentiel de leurs ressources leur vient de leurs gages, de leurs pensions, de leurs indemnités, de la rémunération par le roi des services qu'ils rendent à l'Etat et de leur fidélité. Ils vivent et ils s'enrichissent au moyen de ce que le roi prélève pour eux sur l'impôt royal. (...) C'est l'Etat, ici, qui a créé le groupe social, alimentant l'organe politique par lequel il exprime ses volontés» (p. 332). Ne serait-il pas plus correct d'écrire que c'est le groupe social qui a modelé l'Etat? C'est là tout le problème... Il n'en reste pas moins qu'au terme de cette excellente série de contributions, on trouve sous la plume de M. Mousnier des conclusions nettement plus nuancées que dans ses articles plus anciens. On est en pleine recherche, et ces nuances témoignent à la fois de positions solides au départ et d'une grande honnêteté scientifique. Il y a encore beaucoup à attendre de l'équipe de chercheurs qu'il dirige de main de maître, au meilleur sens du mot maître.

Lausanne

Rémy Python

CHRISTA TECKLENBURG JOHNS, *Luthers Konzilsidee in ihrer historischen Bedeutung und ihrem reformatorischen Neuansatz*. Berlin, Verlag Alfred Töpelmann, 1966. 214 S. (Theologische Bibliothek Töpelmann, 10.)

Durch das II. Vatikanische Konzil ist auch die kirchengeschichtliche Forschung der verschiedenen Konfessionen in den letzten zehn Jahren mächtig angeregt worden, sich mit den vielfältigen Problemen der historischen Konzilsidee und der Konzilsgeschichte von neuem – und zwar intensiver als vor dreißig Jahren – auseinanderzusetzen. Gerade weil es heute immer noch an einer der modernen Forschung entsprechenden Gesamtdarstellung fehlt, ist man für jede solid gearbeitete Studie dankbar, die ein bislang noch ungelöstes Teilproblem aufhellen könnte. Die Verfasserin der vorliegenden (theologischen) Dissertation hat gegenüber dem Thema Luther und das Konzil diesen Versuch unternommen und im ganzen überzeugend durchgeführt. Luthers eigene Stellung in dieser Frage ist nicht immer dieselbe geblieben, ist schwankend, ja erscheint direkt zweideutig und opportunistisch, wenn man bedenkt, daß derselbe Mann 1518 die Autorität und Infallibilität der Konzile grundsätzlich in Frage stellt, um wenig später zweimal selber an ein Konzil zu appellieren. Dasselbe Problem hat ihn noch ein Jahrzehnt später intensiv beschäftigt, wie die beiden Schriften «Disputatio de potestate concilii» (1536) und «Von den Konziliis und Kirchen» (1539) beweisen. In kritischer Ergän-